

**AVIS PUBLIC****DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
571, CHEMIN RIVERSIDE**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 4 octobre 2021** à 19 h 30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil de la Municipalité de La Pêche doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété située au **571 chemin Riverside** ;

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage conventionnel isolée sur le lot 3 392 097 situé au 571 chemin Riverside. Le présent garage est situé à 0,55 mètre de la ligne latérale adjacent au lot 3 392 098 ce qui contrevient à la norme de la zone Cons-604 qui demande une marge latérale de 1,00 mètre pour un garage conventionnel ;

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé avant le 29 septembre 2021 à l'adresse suivante urbanisme@villelapeche.qc.ca .

Les modalités de connexion à la séance diffusée par vidéoconférence seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le 1^{er} octobre 2021 à l'adresse suivante <http://www.villelapeche.qc.ca/>

DONNÉ à La Pêche, ce 10^e jour du mois de septembre 2021.

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvie Loubier, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de septembre 2021.

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe